



## COMMUNIQUE DE PRESSE – CONSEIL PROVINCIAL DU 30 JUIN 2020

### **Financement des zones de secours : « *l'Union des Villes livre un avis inamical, sectaire et corporatiste* », dénonce le Président du Collège provincial du Hainaut**

---

Sans surprise, la décision wallonne de faire supporter par les Provinces 60% de la dotation communale aux zones de secours a, de nouveau, été au centre des débats du Conseil provincial, ce 30 juin. Pour le Hainaut, la note est particulièrement salée : ce sont 51 millions qui devront être trouvés d'ici 2024 pour soulager les communes, dont 15 millions dès cette année. Si la volonté du Ministre Dermagne est de trouver des solutions pour amortir le choc, la Province s'indigne de l'avis rendu par l'Union des Villes et Communes (UVCW). Le « syndicat » des communes réclame une prise en charge de 100% du coût des services d'incendie par les Provinces. « *Un rendez-vous manqué avec la plus élémentaire des solidarités entre les pouvoirs locaux !* ».

Dès cette fin d'année, le Hainaut sera prié d'inscrire 20% de cette dotation communale dans une modification budgétaire qui sera douloureuse. Si ce cap pourra être franchi, la suite du financement plonge la Province de Hainaut dans la perplexité et ce, malgré des contacts positifs avec le cabinet du Ministre où la compréhension est de mise face aux difficultés financières que représente ce financement.

On ne peut pas en dire autant de l'état d'esprit de l'Union des Villes et Communes de Wallonie. Dans l'avis qu'elle rend au Ministre, celle-ci juge « inacceptable » que le Gouvernement revoie à la baisse l'intervention des provinces de 100% à 60%. « *Ceci afin d'aider les communes à faire face au coût croissant des pensions... comme si notre Institution n'avait pas les mêmes inquiétudes et préoccupations pour son personnel* », s'énervent le Président du Collège provincial Serge Hustache qui estime que, par sa prise de position, l'Union des Villes s'est « *discréditée* ».

L'UVCW plaide pour que les Provinces paient l'entièreté de la dotation communale sans pour autant détenir un pouvoir quelconque de décision : « *de quelle gouvernance parlons-nous ?* S'interroge Serge Hustache, *l'Union des Villes et Communes souhaite que les provinces*

*passent à la caisse mais veut s'assurer qu'elles n'aient finalement que très peu de droit de regard sur ce qui se passe et se décide dans les zones de secours ».*

Le Collège provincial du Hainaut ne veut pas tomber dans le piège d'une confrontation avec les communes. Elles sont les partenaires naturelles de la Province. A condition que celle-ci conserve des moyens d'actions.

Le Conseil provincial a décidé de créer en son sein une « task force<sup>3</sup> regroupant les différents partis politiques sous la présidence d'Armand Boite. Il s'agira d'explorer toutes les pistes de recherche de recettes nouvelles et d'économies mais également de réfléchir sur les compétences. Avec une ligne rouge : l'emploi. Le Conseil provincial et le Ministre s'accordent pour ne pas toucher le personnel provincial.

En réponse au constat dressé par Serge Hustache, le groupe Ecolo a rappelé toute la responsabilité du Fédéral dans les problèmes de financement des zones de secours. « *Le Fédéral doit prendre en charge 50% de ce coût mais il renvoie le problème vers les pouvoirs locaux* », estime Philippe Lesne. Quant au CDH, par la voix de David Lavaux, il s'est dit choqué par l'avis de l'UVCW qui témoigne d'une « *méconnaissance profonde de l'action des Provinces* ».

### **La voie interne pour le futur DGP**

Le Conseil provincial a choisi l'appel interne pour lancer la procédure de nomination du prochain Directeur général provincial. Une marque de confiance dans la qualité du personnel de la Province. Et un signal fort : devant les défis qui se profilent, l'institution aura besoin d'un manager déjà au fait de ses réalités administratives et financières. Le successeur de Patrick Mélis devra assumer la poursuite d'un impressionnant travail de modernisation.

L'autorité politique a pris l'option d'un jeu très ouvert. Pour être admis à l'examen, il conviendra d'être porteur d'un titre universitaire (A1 minimum), être nommé à titre définitif et présenter cinq ans d'ancienneté à la Province, dans l'administration ou dans l'enseignement.

Potentiellement, plus de 800 personnes sont concernées. Et nul doute que ce vivier de talents provinciaux permettra de choisir, à l'issue d'épreuves conduites par un jury indépendant, le candidat le mieux à même pour reprendre le flambeau au départ de Patrick Mélis ; un départ prévu pour décembre prochain.

En seize années, ce dernier a ouvert et concrétisé des chantiers d'envergure aux côtés de différents collèges provinciaux : un plan stratégique et opérationnel bien avant les communes, des opportunités de formation et d'évolution de carrière, une attention portée au bien-être au travail ainsi qu'au contrôle interne. Sans oublier une démarche permanente de constitution de réserves financières pour faire face au défi de la charge des pensions.

La procédure désormais initiée passera par une déclaration de vacance d'emploi, la constitution d'un jury composé d'experts et d'académiques, deux épreuves et un stage.

### **Encadrement différencié : le Hainaut lésé ?**

En réponse à la Conseillère Ayse Aktas, le Député provincial Pascal Lafosse a fait le point sur les moyens accordés aux écoles du territoire hainuyer dans le cadre de la discrimination positive. En fonction du calcul de l'indice socio-économique (ISE), les budgets et périodes « professeurs » dont bénéficient les écoles et les CPMS de la Province de Hainaut – sur base d'une enveloppe fermée de la Fédération Wallonie-Bruxelles – sont globalement en baisse. De quoi mettre en péril les initiatives des écoles dont le public est le plus défavorisé.

Les budgets accordés aux établissements de la Province sont ainsi passés de 461 à 433 000 € depuis 2018 et les CPMS ont perdu l'équivalent de 11 temps pleins. L'ISE du Hainaut restant précaire, le Collège provincial a décidé d'interpeller la Ministre Désir. *« Je souhaite que les chiffres puissent être vérifiés, a annoncé Pascal Lafosse, et surtout que la Ministre constate cette évolution pour le moins paradoxale afin d'y remédier ».*